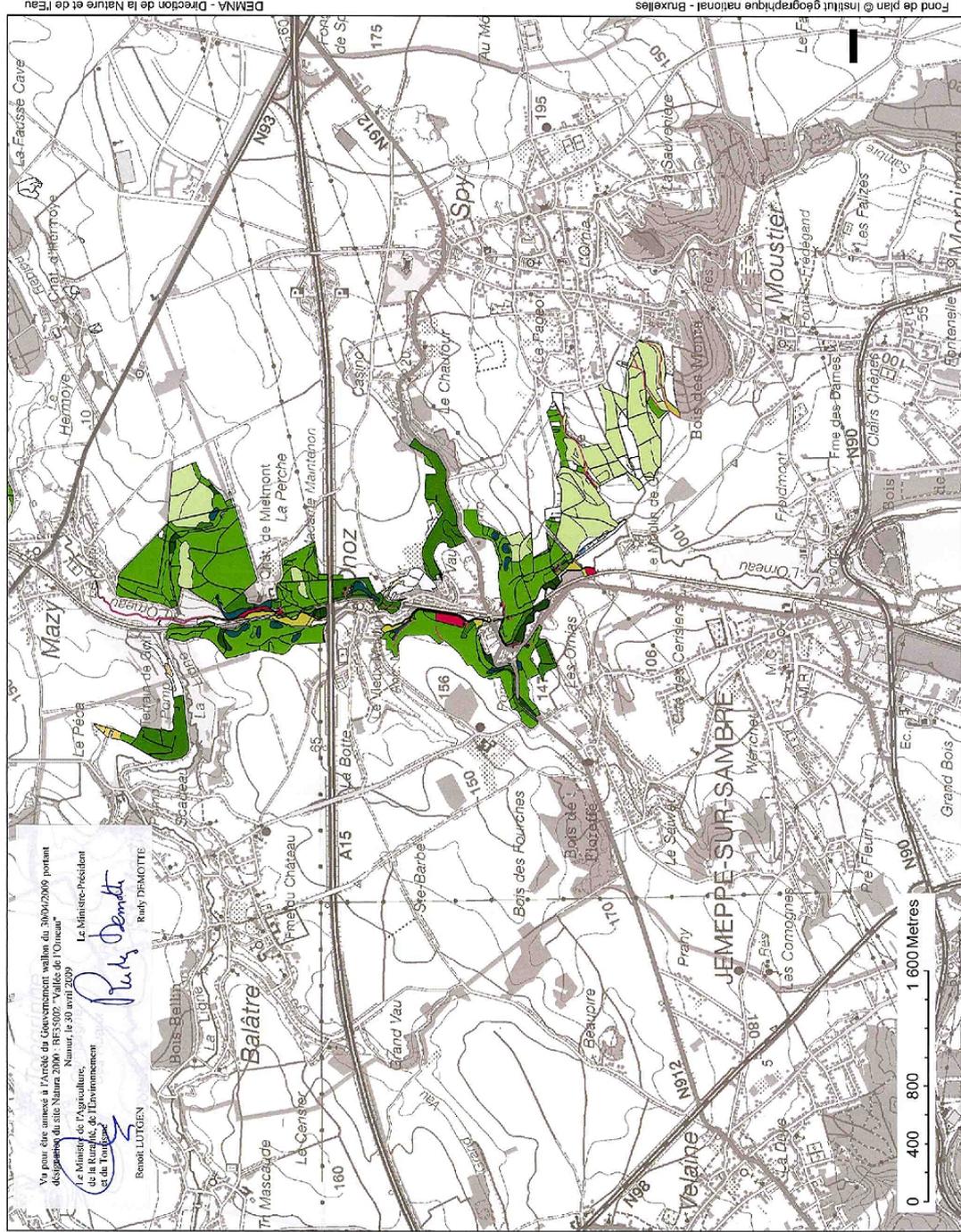


BE35002 : Vallée de l'Orneau

Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (3 de 3)



Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril 2009 portant désignation du site Natura 2000 - BE35002 - « Vallée de l'Orneau ».

Namur, le 30 avril 2009.

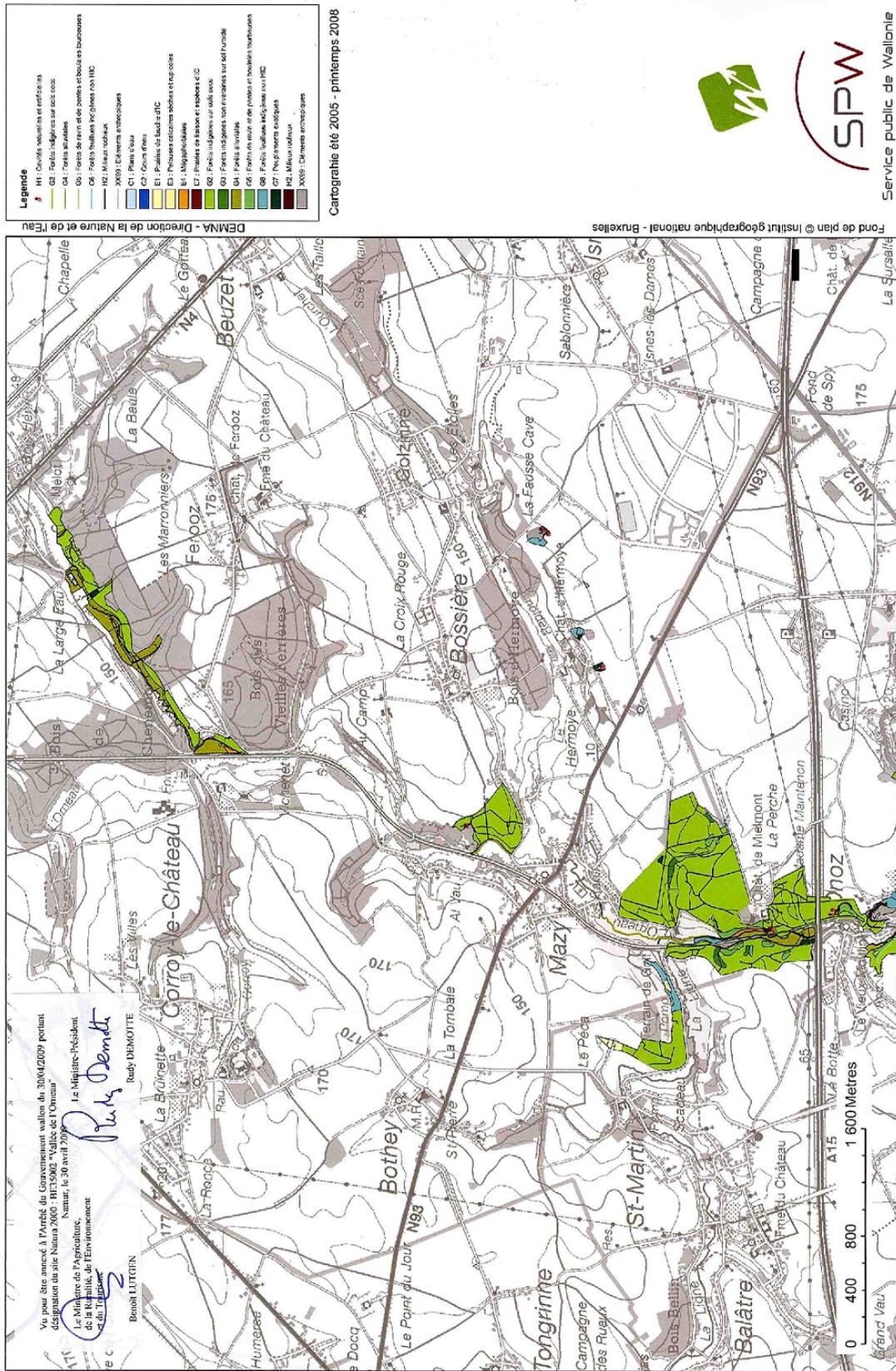
Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme,
B. LUTGEN



BE35002 : Vallée de l'Orneau

Cartographie des unités de gestion (2 de 3)



Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril 2009 portant désignation du site Natura 2000 « Vallée de l'Orneau ».

Namur, le 30 avril 2009.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme,
B. LUTGEN



Cartographie été 2005 - printemps 2008

- Legende**
- H1: Coteaux vallonnés et artificiels
 - G2: Forêts indigènes sur sols secs
 - G4: Forêts actuelles
 - G6: Forêts de feu et de feuilles et brousses baronnaises
 - G8: Forêts feuillues à feuilles caduques
 - H2: Mosaïque agricole
 - X009: Eclaircies arboricoles
 - C1: Plans d'eau
 - C2: Zones d'eau
 - E1: Prairies de fauche à foin
 - E3: Prairies extensives sèches et humides
 - L1: Mignonnaises
 - L7: Prairies de fauche et stabloles à foin
 - G0: Forêts indigènes sur sols secs
 - G4: Forêts indigènes non exploités sur sol humide
 - G4: Forêts à feuilles
 - G6: Forêts de feuilles et brousses baronnaises
 - G8: Forêts feuillues à feuilles caduques
 - H2: Mosaïque agricole
 - X009: Eclaircies arboricoles

DEMNA - Direction de la Nature et de l'Eau

Fond de plan © Institut géographique national - Bruxelles

